

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 30 août 2022 - Délibération n° BC2022/08/01

**Objet : PROPOSITION DE REALISATION D'UNE ETUDE DE PREPARATION DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES SOURCES EN ACTION (VIENNE AMONT) 2024-2029 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2022-12 INTITULE « ETUDE DIAGNOSTIC/PROGRAMMATION POUR LA PREPARATION DU PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUE SOURCES EN ACTIONS 2024-2029 ».**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 23 août 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etait excusé :** GAILLARD Thierry.

**Pouvoir :**

1. Thierry GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Yves GRENOUILLET

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu les délégations de pouvoirs consenties par le Conseil communautaire au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour des marchés dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000,00 € HT et jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget. » et pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget. »

Vu la délibération n°20220428 du Conseil communautaire en date du 05 avril 2022 votant le budget primitif de l'exercice 2022 du budget général et l'inscription des crédits nécessaires au budget principal relatifs à cette opération ;

Vu les compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest (CC CSO) sur le bassin de la Vienne ;

Vu la délibération n°2021-05-06 du 20 mai 2021 du conseil communautaire Communauté de communes dans la préparation du Contrat Territorial Milieu (2024-2029) ;

Considérant la demande des partenaires financiers de cibler les études externalisées sur des masses d'eau et thématiques prioritaires.

Afin de préparer le prochain contrat territorial milieux aquatiques Sources en action (Vienne Amont), ont été considérées comme étant prioritaires, les masses d'eau ayant un état écologique « Directive Cadre sur l'eau » (défini par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de la Directive Cadre sur l'eau) dégradé (moyen à mauvais) et qui présentaient des pressions morphologiques (dégradation du lit et des berges avérées) et/ou sur la continuité écologique.

Il en résulte une étude qui consisterait à minima à :

- ⑤ Réaliser un diagnostic de terrain ciblée sur les masses d'eau prioritaires suivantes : FRGR1705 (Leyrenne et affluents, 67,62 km), FRGR368a (Thaurion au niveau de Bourganeuf et ses affluents, 57,52 km), FRGR372 (Banize, 21,46 km) et FRGR1603 (Cheissoux, 40,55 km)
- ⑤ Réaliser des fiches diagnostic sur ces masses d'eau prioritaires et si possible sur quelques autres masses d'eau sur lesquelles il y a des carences de données : FRGR369 (Thaurion entre Banize et Bosmoreau les mines), FRGL026 (étang de la chapelle), (Marque), FRGR1691 (Vavette) et FRGR1693 (Gosne). *A noter que les fiches sur les autres masses d'eau seront réalisées en régie à partir de données existantes.*
- ⑤ Réaliser des fiches descriptives d'ouvrages pour identifier les obstacles à la continuité écologique sur les masses d'eaux prioritaires pour cette thématique, qui sont : FRGR367b (Thaurion en aval Lavaud Gelade), FRGR369 (Thaurion entre Banize et Bosmoreau les mines), FRGR371b (Maulde) , FRGR1686 (Marque), FRGR1691 (Vavette), FRGR1693 (Gosne), FRGR1661 (Vidaillat), FRGR373 (Vige) et FRGR1632 (Pic).
- ⑤ Proposer une programmation d'actions concertée pour l'ensemble des masses d'eau du territoire à partir des connaissances existantes et des éléments fournis dans le cadre du dialogue territorial.

Le choix de localisation de ces études externalisées ne préfigure pas la priorisation qui serait réalisée lors de l'élaboration de la programmation, d'autres paramètres seraient pris en compte (résultats du dialogue territorial, autres éléments de diagnostic, niveaux d'intervention de l'intercommunalité antérieurs...). Il s'agirait uniquement de définir les secteurs qui ont besoin d'études complémentaires. En régie, seraient réalisées une fiche diagnostic multithématique par masse d'eau et une partie des fiches ouvrages en fonction des capacités budgétaires de l'intercommunalité.

Un montant estimatif de 100 000 € TTC a été inscrit au budget principal 2022 du service environnement.

Pour ce faire, une consultation a été lancée en date du 02/06/2022 en procédure adaptée, il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande de service dont le montant maximum a été fixé à 83 333,33 € HT soit 100 000 € TTC. Au regard de la quantité de travail à produire, le choix de ce type de marché a été réalisé pour permettre à l'intercommunalité d'externaliser un maximum de prestations tout en respectant le budget alloué à l'opération. Il n'est pas alloti car la nature de la prestation fait que sa séparation en lots n'est pas techniquement cohérente et engendrerait des difficultés de mise en œuvre.

1 candidature et offre a été réceptionnée. Elle est acceptable, régulière et adaptée. Sur la base des critères de sélection définis dans le règlement de consultation (Prix selon Détail Quantitatif estimatif sur 10 points, qualité de la prestation sur 5 points, délais de réalisation sur 5 points), l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Audit Conseil Etudes GEONAT (87000 LIMOGES). Elle obtient une note de 19,3 points sur 20 car le candidat présente des prestations détaillées conformes aux attentes du pouvoir adjudicateur pour un montant adapté conforme au montant estimatif de l'opération.

Des subventions pourront être mobilisables à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 30% de la Région Nouvelle-Aquitaine et 10% du Conseil Départemental de la Creuse, soit une part d'autofinancement prévisionnelle de 20% telle que prévue au budget.

Le montant de l'opération serait de 71 450 € HT, soit 85 740 € TTC. Cela correspond au quantitatif estimatif indiqué dans le DQE : prix 1 à 4 = 1 forfait, prix 6 = 20 forfaits journées/hommes, prix 7 à 10 = 1 forfait, prix 11 = 5 forfaits, prix 12 = 1 forfait, prix 13 = 4 forfaits journées/hommes.

Sur la base de l'offre retenue comme étant économiquement la plus avantageuse, les prestations suivantes :

- Prix 1 à 4 = diagnostic de terrain de FRGR1705, FRGR368a, FRGR372 et FRGR1603 pour un montant de 27 900 € HT (1 forfait de chaque prix).
- Prix 6 = visite d'ouvrages pour 42 journées/hommes sur les masses d'eau prioritaires pour un montant de 20 160 € HT (42 forfaits journées/hommes). A noter que sur les masses d'eau prioritaires sur cette thématique selon l'Agence de l'eau, environ 650 ouvrages sont à examiner. A raison de 15 par jour, le besoin de l'intercommunalité serait de 43 jours, rabaisé ici à 42 pour ajustement budgétaire. Le DQE présentait un nombre minimum de 20 journées/hommes estimatives en considérant que le reste serait réalisé en régie.
- Prix 7 à 10 = élaboration de fiches diagnostic pour de FRGR1705, FRGR368a, FRGR372 et FRGR1603 pour un montant de 13 950 € HT (1 forfait de chaque prix).
- Prix 11 = élaboration de 5 fiches diagnostic supplémentaires pour FRGR369 ; FRGL06, FRGR1691 et FRGR1693 pour un montant de 11 500 € HT (5 forfaits par masse d'eau).
- Prix 12 = définition des enjeux, objectifs et proposition de programmation pour un montant de 6500 € HT (1 forfait).
- Prix 13 = Organisation, animation et rendu de réunions pour 6 journées/hommes pour un montant de 3000 € HT (6 forfaits, correspondant à 5 réunions d'une journée et 2 d'une demi-journée, temps de préparation inclus). Le DQE présentait un nombre minimum de 4 journées/hommes estimatives pour les comités techniques et les comités de pilotage, 2 jours supplémentaires sont proposés pour permettre l'animation de réunions de concertation.

Le montant de l'opération qui est soumis pour validation serait de 83 010 € HT, soit 99 612 € TTC

Le plan de financement de l'opération proposé est le suivant :

Dépenses prévisionnelles en € TTC	Recettes prévisionnelles en € TTC
- Etude de préparation au CTMA	- Agence de l'eau Loire-Bretagne – 50% = 49 806 €
- 2024 - 2029 : 99 612 €	- Région Nouvelle Aquitaine – 20% = 19 922,4 €
	- Conseil Départemental de la Creuse – 10% = 9 961,2 €
	- Autofinancement – 20 % : 19 922,4 €
<b>Total : 99 612 €</b>	<b>Total : 99 612 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve le projet d'étude précité pour la préparation du CTMA Sources en actions 2024-2029
- Valide le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-avant.
- Autorise le Président à solliciter le concours financier auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse pour ce projet.
- Attribue le marché n°2022-12 intitulé « Etude diagnostic/programmation pour la préparation du prochain Contrat Territorial Milieux Aquatique Sources en actions 2024-2029 » à Audit Conseil Etudes GEONAT pour un montant maximum de 100 000 € TTC.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

